



Élection du 6 décembre 2018

Comité technique spécial de la DGITM

Vos candidats **Cfdt** au comité technique spécial de la DGITM

1. M. BROUX Cyrille-Robert (AAE)
2. M. TARABAY Ziad (Marin APB)
3. M. GUICHARD Herve (ITPE)
4. Mme TISSOT Catherine (PNT CETE)
5. Mme ROSSI Jeannine (SA ECO)
6. M. CADIC Nadou (IPEF)
7. Mme RELAND Chantal (AAE)
8. M. LOLLICHON Michel (AAE)
9. Mme HERIOT Dominique (AAE)
10. Mme AZZAOUI Leila (AAE)
11. M. SIFFERLEN Hervé (AAE)
12. M. PERROTEAU Patrice (AAE)
13. M. COULY Fabien (IPEF)
14. M. LARBANET Jean Yves (SACDD)



Le 6 décembre, vous allez élire vos représentants au comité technique de la DGITM. Ils seront consultés sur toutes les questions d'ordre collectif concernant l'organisation des services, les conditions de travail, les effectifs, la formation, l'égalité professionnelle...

Voter Cfdt pour le Comité Technique DGITM, c'est choisir les élus qui défendent vos droits et font entendre votre voix sur les sujets qui vous impactent au quotidien

Au delà de la seule défense de positions acquises, ils rechercheront, par la négociation avec les administrations, relayée par la confédération nationale Cfdt, des améliorations justes pour tous, ancrées dans la réalité de la vie au travail.



Vos permanents **Cfdt** en Tour Séquoia :

TS 09.59 : Bruno JOSNIN – 01 40 81 82 79 - bruno.josnin@i-carre.net
TS 09.60 : Jeannine ROSSI – 01 40 81 63 42 - jeannine.rossi@i-carre.net

ÇA SERT À QUOI DE VOTER POUR MON COMITÉ TECHNIQUE ?

Le Comité Technique est l'instance de représentation des fonctionnaires, et de dialogue avec leur employeur public, donnant un avis sur les questions collectives. Ainsi, dans le cadre général du programme du gouvernement **Action Publique 2022 (AP 2022)**, concernant toutes les fonctions publiques, la **DGITM**, telle qu'elle existe aujourd'hui, va être particulièrement impactée (circulaire du PM n°6030/SG du 24 juillet 2018), notamment sur la "**modernisation**" ou la "**restructuration**" à marche forcée de ses **missions**...

DEFENDRE NOS MISSIONS, ANTICIPER LES RÉORGANISATIONS

...cette "modernisation" concerne **tous les métiers**. Tous les secteurs d'activités de la **DGITM** vont être impactés : infrastructures et organisations, moyens, personnels de la route, du ferroviaire, du fluvial et du maritime. Les agents vont devoir porter les **transitions énergétiques et numériques** qui s'imposeront à ces secteurs, tout en maintenant les **activités régaliennes de contrôles, sécurité** des transports et des infrastructures, centres spécialisés (tunnels, ponts de secours), **encadrement** des gens de mer, etc.

La **Cfdt**, à la DGITM comme dans tous les ministères concernés, défend, **avec les agents**, l'exigence que ces "modernisations" ne puissent se faire sans adéquation entre les objectifs et les moyens (effectifs, budget, leviers réglementaires).

EXIGER L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La **Cfdt** est particulièrement exigeante en matière d'**actions concrètes** mises en œuvre pour améliorer **l'organisation du travail et le fonctionnement quotidien**, au plus près du terrain, et pour apporter des réponses aux problèmes récurrents de l'administration centrale : rotation forte des effectifs, missions supprimées ou vidées de leur sens, perte de mémoire et de technicité, difficulté de circulation des informations, rare prise en compte des propositions d'amélioration des agents.

La **Cfdt** défend le respect de la **séparation entre vie professionnelle et vie personnelle**. Vos élus **Cfdt** ont participé activement à la mise en place d'une Charte de Qualité de Vie au Travail. Il est urgent d'inverser le regard rendant normal les dépassements horaires et la pressurisation quotidienne au prétexte qu'on n'y pourrait rien, et cette charte va dans le bon sens. Mais la **Cfdt** veillera à son appropriation réelle par tous (réunions de sous-directions élargies, matinées DGITM,...) et que son contenu favorise davantage le choix libre du temps de travail, sans discrimination : **télétravail** (une priorité du ministère), temps partiel, horaires réellement variables, **accès à la formation**,...

RÉ-INVENTER ENSEMBLE ET DÉFENDRE LE DIALOGUE SOCIAL

Depuis quatre ans d'action et d'engagement de la **Cfdt** dans la défense des agents des **fonctions publiques**, dans un contexte d'austérité, de réduction des moyens humains et financiers et de remise en cause des missions de service public, la **Cfdt** a réussi à **obtenir des avancées** sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations ("PPCR"), telles que la revalorisation des indices de recrutement, la reconnaissance de la montée en compétences avec une carrière complète sur au moins deux grades, l'accès à la catégorie A pour les agents de la filière sociale, le rééquilibrage des rémunérations entre l'indiciaire et l'indemnitaire (RIFSEEP, transfert primes-points), ainsi qu'un rendez-vous salarial annuel avec le gouvernement. Au total, ces avancées représentent près de cinq milliards d'euros sur l'ensemble de la période pour l'ensemble des fonctionnaires ! Mais ce protocole PPCR ne satisfait pas l'ensemble des revendications de la **Cfdt**, car la reconnaissance des qualifications est encore insuffisante, les problèmes d'attractivité sont loin d'être résolus, les engagements en matière d'égalité professionnelle sont encore faibles...

Vos élus **Cfdt** du comité technique spécial (CTS) de la DGITM, seront chargés, dans ce positionnement d'action syndicale constructive, **de défendre vos intérêts** dans les nombreuses **réorganisations** qui s'annoncent durant la mandature 2019-2022. Ils représentent la grande diversité des agents qui composent la DGITM (agents administratifs et techniques, des catégories A, B, C et **contractuels**) et ils privilégieront, à chaque fois que c'est possible, **l'action intersyndicale**, toujours plus efficace.

**S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS**